



Extrait des **CONDITIONS** **ET TARIFS** des opérations & services bancaires des décideurs en région

Au 1^{er} novembre 2026

**Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social
& économie mixte | Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier
professionnel | Accompagnement des Entreprises | Banque de l'Orme⁽¹⁾**



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté

(1) Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par les Caisses d'Épargne pour leur clientèle d'entreprises en difficulté sous plan ou administration provisoire.

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque des Décideurs en Région en vigueur au 01/11/2026.

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations sont soumises à la TVA.

Lorsque ce sigle **TVA** est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} novembre 2026) susceptible de variation.

L'ensemble des tarifs de ce document sont également applicables aux clients de la Banque de l'Orme.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾**

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

1. Banque au quotidien

Compte courant et services associés

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte en euros **93,00 €/trimestre**
- Frais de recherche de document divers physique ou numérique (hors recherche de chèque et autres frais de recherches indiqués dans cette brochure) **35,90 € TVA**
- Relevés de compte selon périodicité et format

	Format électronique ⁽¹⁾	Format papier
Relevés mensuels	Gratuit	Gratuit
Autres périodicités	1,45 €/relevé	1,95 €/relevé

- Autres prestations
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **4,70 €/édition**
 - Information annuelle aux commissaires aux comptes :
 - Pour la clientèle Grands Comptes (CA > 100 M€ ou budget > 30 M€)..... **310,00 € TVA**
 - Pour les autres clientèles..... **165,00 € TVA**
 - Délivrance d'attestations diverses sur compte courant..... **28,00 €/acte de gestion**
- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable. Pour une entité ayant un chiffre d'affaires (entreprise) ou un budget (association) annuel :
 - Inférieur ou égal à 5 M€ et sans encours court terme ou moyen long terme **110,00 €/an**
 - Inférieur ou égal à 5 M€ et détenant des encours court terme ou moyen long terme.... **185,00 €/an**
 - Supérieur à 5 M€ ou inférieur ou égal à 15 M€ **310,00 €/an**
 - Supérieur à 15 M€ ou inférieur ou égal à 100 M€ **510,00 €/an**
 - Supérieur à 100 M€ ou détenue par un groupe ayant un chiffre d'affaires ou un budget annuel supérieur à 100 M€ **1 025,00 €/an**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offre destinée aux personnes morales qui ont un budget maximum de 300 K€ inclus ou un chiffre d'affaires maximum de 3 000 K€ inclus :

Pack PME et ESI ⁽²⁾ BDR ⁽³⁾ : services inclus dans l'offre	Avec une carte Visa Business	Avec une carte Visa Gold Business	Avec une carte Visa Platinum
Frais de tenue de compte en euros	20,00 €/mois	26,00 €/mois	33,00 €/mois
Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires			
Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques - envoi simple			
Relevés de compte mensuels ou autre relevé supplémentaire en format électronique ou papier			
Sécurisation des opérations en ligne Lecteur CA			
Sécurisation des opérations en ligne Cotisation carte secur@cces			
Services complémentaires :			
CE NET Comptes : Abonnement au service de banque à distance	Offert		
CE NET Remises : Frais de mise en place et Abonnement mensuel	13,00 €/mois		
Carte de débit supplémentaire (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) Visa business/Visa Gold Business/Visa Platinum Business	31,00 €/an	74,50 €/an	122,50 €/an

(1) Sous réserve de la souscription au service « Digital Box ».

(2) ESI signifie Économie Sociale et Institutionnels.

(3) BDR signifie Banque de Développement Régional.

**Pour les Comité Sociaux et Économique et les syndicats de la BDR :
offre groupée de service associatis essentiel**

Frais de tenue de compte, chéquier⁽¹⁾, franchise d'agios, relevés de compte mensuels⁽¹⁾, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽²⁾, Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau⁽²⁾, commission de mouvement.

Cotisation dans le cadre de la convention Associatis Essentiel

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business à contrôle de solde systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	10,00 €/mois
Sans carte	8,00 €/mois

Banque à distance, service de gestion de factures et échange de données informatisées

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

- Certificat électronique
 - Abonnement certificat matériel CERTICEO USB A 110,00 €/an sur 3 ans **TVA**
 - Abonnement certificat matériel CERTICEO CERTEUROPE USB C... 110,00 €/an sur 3 ans **TVA**
 - Abonnement certificat distant INFOCERT..... **Nous consulter**
(sous réserve de commercialisation)
 - Abonnement certificat matériel 3 S KEY SWIFT **Nous consulter**
 - Abonnement certificat digital 3 S KEY SWIFT (mobile)..... **Nous consulter TVA**
- Authentification forte par clé FIDO 2..... **Nous consulter TVA**

PuICEo

- Frais de mise en place du service 350,00 € **TVA**
- Frais de mise en place du service (à partir de 3 banques) 650,00 € **TVA**
- Prestation d'installation sur site non honorée 50 % des frais de mise en place
- Paramétrage complexe..... 75,00 € **TVA**
- Formation facturation électronique..... 200,00 € **TVA**
- Formation Gestion de trésorerie 300,00 € **TVA**
- Formation d'un nouvel utilisateur 150,00 € **TVA**
- Service Facture électronique⁽¹⁾
 - Abonnement au service (exprimé par mois)..... À partir de 50,00 € **TVA**
 - Paramétrage/maintenance turbo Sync..... 130,00 €

Opérations de paiement et d'encaissement

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Chèques
 - Frais d'émission d'un chèque de banque..... 16,90 €
 - Frais de recherche de chèque ou virement 12,30 €/chèque ou virement

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, l'Assurance Moyens de Paiement Association et Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE Assurances IARD.

En euros

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement).

En devises

	DAB
Commission fixe par acte	3,30 €
Commission proportionnelle	2,90 % du montant de l'opération

■ Paiements par carte

- En devises ou en euros hors zone euro :

- Commission fixe **2,20 €/opération**

■ Virements

	Centre d'Affaires/ Tél.	Banque à distance ⁽¹⁾	Télétrans mission
Virement de compte à compte (occasionnel, permanent ou d'épargne)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	4,50 €	0,20 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,35 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
Virement SEPA instantané vers une autre banque	4,50 €	0,20 €⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	0,35 €
Virement SEPA jour			0,35 €
Virement SEPA Tutelle			Gratuit
Virement tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)			8,00 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	12,00 €	Gratuit	
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,85 €	0,20 €⁽²⁾	
Émission virement de trésorerie (VSOT) télétransmis par remise			8,00 €
Virement de trésorerie France et Union Européenne	10,00 €		8,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	15,75 €		

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

■ Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽⁵⁾

- Avec Securexpress Assurance recette-dépôt⁽⁶⁾ **12,95 €/trimestre**

- Carte de dépôt Securexpress supplémentaire ou refabrication **13,00 €**

(1) Opération unitaire ou groupée reçue en utilisant les API DSP2.

(2) Gratuit avec Webprotexion.

(3) Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(4) Les ordres virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.

(5) L'assurance n'est pas soumise à TVA. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(6) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

Instruments de paiement

CHÈQUES

- Frais de destruction d'un chéquier non retiré dans les 2 mois suivant la mise à disposition en agence 9,75 €

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes (hors offres groupées de services)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Gratuit dans le cadre du droit au compte « service bancaires de base » 46,00 €/an « hors services bancaires de base »	62,00 €/an	149,00 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	62,00 €/an	149,00 €/an	245,00 €/an

- Service e-Cartes 1,25 €/mois

- Opérations diverses

- Refabrication de carte avant échéance Coût de la carte
- Refabrication de carte en urgence (48h) 55,00 €
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel 12,30 €
- Mise en place d'un plafond temporaire retrait espèces ou paiement⁽¹⁾ 14,65 €

Gestion de trésorerie

CENTRALISATION DES RECETTES

- TRESEO Nous consulter

CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

- TRESEO Nous consulter **TVA**

(1) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Épargne.

2. Les financements

Cycle d'exploitation

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Commission de relance Daily	25,00 €
■ Commission de mise en payé	30,00 €

Engagements par signature

CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

■ Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé.....	2,00 % du montant de la caution min. 75,00 €
■ Frais de rédaction de caution personne physique ou morale.....	80,00 €

Financement des investissements

GARANTIES SUR PRÊTS

■ Gage sur véhicule automobile	160,00 €/acte
■ Nantissement de parts sociales hors SCI ou d'actions de sociétés non cotées	250,00 €/acte
■ Nantissement de compte-titres ou de contrat d'assurance-vie hors Caisse d'Epargne en unités de compte	160,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce et de fonds artisanal	250,00 €/acte
■ Gage sans dépossession de bien(s) meuble(s) corporel(s)	250,00 €
■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé.....	160,00 €/acte
■ Convention de blocage de compte-courant d'associé.....	160,00 €/acte

3. Les placements

Placements financiers

OPÉRATIONS DIVERSES

Gestion de compte titres

■ Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU)	23,55 €	TVA
■ Délivrance d'attestation diverse	28,70 €	TVA
■ Délivrance d'attestation pour récupération d'impôts	118,00 €	TVA
■ Attestation de plus-values sur demande client	10,00 €/document	TVA

5. Le commerce international

En provenance de l'étranger - export

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Frais par virement	0,10 %	-
- Minimum de perception	18,45 €	12,00 €
b) Commission de change si virement en devises	0,05 %	0,05 %
- Minimum de perception	17,45 €	17,45 €
Minimum de perception si devises (a + b)	35,90 €	29,45 €

À destination de l'étranger - import

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

- Émission d'une cession bancaire..... 82,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBLC'S) IMPORT (ÉMISES)

- Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant) 125,00 €
- Notification de garantie reçue..... 130,00 €

En provenance de l'étranger - export

GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBLC'S) EXPORT (REÇUES)

- Commission de notification..... 0,35 % du montant min 130,00 €
- Commission de modification 125,00 €

Opérations de change

- Abonnement (outil de gestion en ligne des opérations de change) **Nous consulter**
- Frais de mise en place..... 65,00 € ligne

6. Autres prestations et services

Recherche de document

- Fourniture d'une copie de chèque ou de virement **12,30 €/chèque ou virement**
- Frais de recherche de document divers physique ou numérique (hors recherche de chèque et autres frais de recherches indiqués dans cette brochure)..... **35,90 €/document TVA**
- Frais de recherche de preuve d'un mandat SEPA..... **35,00 € TVA**

Location de coffre-fort

- Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence) **TVA**
 - Frais de location de coffre-fort (selon contenance et selon disponibilité dans votre agence)
 - Petit coffre (catégorie A, B)..... **123,88 €/an**
 - Coffre standard et coffre moyen (catégorie C, D, E)..... **149,50 €/an**
 - Grand coffre et coffre supérieur (catégorie F, G, I) **260,54 €/an**
 - Plafond maximal de dépôts garantis **30 000 €, sauf dispositions contraires**
 - Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture TVA**

Green

- SAMI & Naldeo (évaluation carbone) **Nous consulter TVA**
- Économie d'Énergie (économies d'énergie et subvention des travaux) **Nous consulter TVA**
- OPERA Energie (courtage en fourniture d'énergie)..... **Nous consulter TVA**

Des solutions proposées par nos partenaires sur le green offrent une large gamme de solutions durables.

Ingénierie environnementale

Caisse d'Épargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

Conseil aux entreprises et institutionnels

- BPCE Partenaire Conseil..... **Nous consulter TVA**

Caisse d'Épargne et BPCE Partenaire Conseil proposent une offre de conseil pour accompagner les enjeux de développement et de performance des dirigeants. Elle est spécialisée dans l'efficacité et la durabilité aux bornes de l'organisation, l'optimisation des coûts et des ressources, le changement d'échelle et la croissance.

7. Irrégularités et incidents de fonctionnement

Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Commission d'intervention..... **10,00 €/opération**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **70,00 €**
- Les incidents liés aux chèques : frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)..... **10,00 €**

Les incidents liés aux prélèvements et effets⁽¹⁾

- Frais de lettre information préalable pour prélèvement sans provision (max 1/jour)..... **10,00 €***
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléprélèvement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €⁽²⁾**

Les incidents liés à la carte bancaire

- Frais de capture d'une carte pour usage abusif par un commerçant ou un distributeur automatique de billets d'une autre banque (carte avalée) **Gratuit**
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement par carte **Gratuit**
- Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **10,00 €**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte..... **10,00 €**

Autres incidents

- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé :
 - 1^{re} lettre **10,00 €**
 - 2^e lettre **10,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 83,33 €**

Oppositions

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **19,50 €/chéquier**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **28,70 €/chéquier**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux... **Gratuit**
- Frais pour contestation abusive sur opération carte..... **10,00 €/opération**

* En cas de paiement de prélèvement les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet de prélèvement, les frais de lettre information sont inclus dans les frais de rejet.

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

9. Les numéros utiles

Centre de relation clientèle

ASSISTANCE TECHNIQUE : 3241 Service gratuit + prix appel

Carte bancaire

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur CE Net par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®   sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Monétique commerçants

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

TECHNIQUE (TPE) : 09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

(Commande de consommable, télécollecte et questions administratives, appels techniques pour TPE⁽²⁾ non maintenu par NPS⁽³⁾)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

SAV : 0 825 888 613 Service gratuit + prix appel

(Traitement des remises CB⁽⁴⁾, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Terminale de paiement électronique.

(3) Natixis Paiement Solutions.

(4) Carte bancaire.

10. Résoudre un litige

Procédure de réclamation

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté
Service Relations Clientèle des Professionnels
18, avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Par internet :

www.caisse-epargne.fr (région Bourgogne franche-Comté)
rubrique « votre-banque/reclamation-et-mediation »

■ Délais de traitement

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

■ Cas particulier

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : [reclamation-et-mediation](#).

Procédure de médiation

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ de compétence tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ Médiateur de l'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc⁽¹⁾... Vous pouvez le saisir de préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet [amf-france.org/fr/le-mediateur](https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur) bouton « Saisir le médiateur ».

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
<https://www.amf-france.org/fr>
ou en scannant le QR code



■ Médiation du crédit aux entreprises

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/entreprises/saisir-mediation-credit>⁽²⁾

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

■ Médiation de l'assurance pour les TPE et PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site <https://www.mediation-assurance.org>) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté.

Pour toute information complémentaire

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :
www.caisse-epargne.fr (région Bourgogne Franche-Comté)

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d'accès internet).

(2) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté



(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 18 avenue Françoise Giroud, 21000 Dijon - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC n°146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n°CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_010HNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) - Contact : Téléphone : 09.69.36.20.00 (appel non surtaxé) - contacteznous@cebfc.caisse-epargne.fr - Télécopie : 03.80.70.44.01 - Relations clientèle : 09.69.36.27.38 (appel non surtaxé) • Crédit photos : iStock. EdEp.2609.01433.